

RESULTATS DES VOTES DE NOTRE ASSEMBLEE GENERALE MIXTE (ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE) ANNUELLE DU 21
JUN 2012

La feuille de présence arrêtée et certifiée exacte par le bureau de l'assemblée générale mixte (ordinaire et extraordinaire) annuelle de la société Maurel & Prom Nigeria (la "**Société**") du 21 juin 2012 (l'"**Assemblée Générale**") mentionne que :

- 304 actionnaires de la Société étaient présents (138 effectivement présents), représentés ou avaient voté par correspondance. Ces actionnaires représentaient ensemble 51.495.011 actions, auxquelles correspondaient, 51.495.011 voix. En conséquence, le quorum requis (i) à titre ordinaire, sur première convocation, du cinquième des actions ayant droit de vote (soit 22.441.315 actions) et (ii) à titre extraordinaire, sur première convocation, du quart des actions ayant droit de vote (soit 28.051.644 actions) sur les 112.206.575 actions ayant droit de vote, est atteint et l'Assemblée Générale peut valablement délibérer.
- le résultat des votes des résolutions soumises à l'Assemblée Générale est le suivant :

A titre ordinaire :

- la première résolution relative à l'approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2011 a été adoptée avec 51 242 690 voix pour, 10 202 voix contre et 242 119 abstentions ;
- la deuxième résolution relative à l'approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2011 a été adoptée avec 51 233 335 voix pour, 2 856 voix contre et 258 820 abstentions ;
- la troisième résolution relative à l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2011 et à la distribution du dividende a été adoptée avec 51 111 531 voix pour, 94 310 voix contre et 289 170 abstentions ;
- la quatrième résolution relative à l'approbation des conventions visées par l'article L. 225-38 du Code de commerce a été adoptée avec 41 090 660 voix pour, 1 682 306 voix contre et 259 384 abstentions ;
- la cinquième résolution relative aux jetons de présence alloués au conseil d'administration a été adoptée avec 51 040 420 voix pour, 143 797 voix contre et 310 794 abstentions ;
- la sixième résolution relative à l'autorisation à conférer au conseil d'administration à l'effet d'acheter, de conserver ou de transférer des actions de la Société a été adoptée avec 44 654 378 voix pour, 6 821 542 voix contre et 19 091 abstentions.

A titre extraordinaire :

- la septième résolution relative à l'autorisation au conseil d'administration à l'effet de réduire le capital par annulation d'actions a été adoptée avec 51 446 333 voix pour, 29 342 voix contre et 19 336 abstentions ;

- la huitième résolution relative aux pouvoirs pour les formalités légales a été adoptée avec 51 247 827 voix pour, 233 396 voix contre et 13 788 abstentions.